

**VILLE DE GRIGNY
CENTRE COMMUNAL
D'ACTION SOCIALE**

**Extrait du registre des délibérations
du Centre Communal d'Action Sociale
Séance du 11 mai 2023**

Date de convocation 04/05/23	Président: M. Xavier ODO
Nombre de membres : ▶ en exercice: 13 ▶ présents : 10 ▶ suffrages exprimés :10	Responsable du CCAS : Mme Sophie BORDAT Secrétaire : Maud BENENATI, Responsable Ambition Humaine et Solidaire. Présents : Mme Isabelle GAUTELIER - M. Guillaume MOULIN - Mme Marie Claude MASSON - Mme Pia BOIZET - Mme Danielle MECHIN - Mme Martine NAZARET - Mme Dominique GERBES - Mme Marie Françoise BLONDEEL - M. Michel ANDRE - Mme Sandra YOUSSEF Procurations: M. Xavier ODO à Mme Isabelle GAUTELIER Excusé(e)s : Mme Irène DARRE - Mme Najoua AYACHE

OBJET : Subvention Épicerie Sociale et Solidaire Le Cèdre Bleu

L'un des axes majeurs du projet d'Ambition Humaine et Solidaire développé par la Municipalité et le CCAS est le soutien aux plus fragiles et aux plus isolés.

Dans ce cadre, l'épicerie sociale et solidaire sur la Commune se doit d'être accompagnée par le CCAS.

L'implantation de cette structure est un outil d'action sociale essentiel pour l'aide alimentaire en proposant aux plus démunis une diversité de produits vendus nettement moins chers que les prix du marché classique, mais aussi et plus généralement, un accompagnement des usagers de l'épicerie vers un processus de réinsertion.

Le CCAS est un partenaire majeur de l'épicerie et lui assure un appui logistique. En effet, le CCAS a pour mission de procéder à l'évaluation du public pouvant accéder à l'épicerie et d'instruire le dossier en vue du passage en commission d'attribution.

Dans le cadre du partenariat avec le CCAS, il est proposé au conseil d'Administration de procéder à l'attribution d'une subvention qui sera versée à l'association « le cèdre bleu » au titre de l'année 2023.

Après avoir entendu le Rapporteur et délibéré,

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS

Approuve l'attribution d'une subvention qui sera versée à l'association « Le cèdre bleu » au titre de l'année 2023 pour le montant suivant : 10 000 €.

A l'**unanimité** des suffrages exprimés par 10 voix pour.
1 sans participation

Xavier ODO,
Maire,
Président du CCAS.